



Communiqué de presse du 7 mai 2010

**Parents, professionnels, citoyens, élus**  
**Déferlante nationale de la petite enfance**  
**samedi 29 mai dans toute la France**

17 février, 11 mars, 8 avril, 6 mai 2010, par milliers et par milliers les professionnel-le-s de la petite enfance en grève et les parents persistent et signent : la politique d'accueil de la petite enfance poursuivie actuellement signerait une régression sans précédent de la qualité d'accueil des tout petits.

En effet, en accueil collectif le décret gouvernemental ferait régresser la qualification professionnelle des équipes et le taux d'encadrement des enfants<sup>1</sup>.

Plusieurs spécialistes de l'enfance ont récemment rappelé, à l'instar des professionnel-les, que : *"Depuis 50 ans, on sait beaucoup mieux ce dont les bébés ont besoin pour pouvoir se socialiser, en particulier d'une très grande qualité des rencontres individuelles"* et les mesures envisagées sont *"contraires à tout ce qu'on a appris"* (Pr. Bernard Golse), *"le ratio devrait être amélioré pour un meilleur accueil des enfants et des familles qui nécessitent une attention particulière"* (Hubert Montagner), le décret ouvre *"une sorte de brèche pour réduire sensiblement la qualité des conditions d'accueil"* (Agnès Florin).

Le Haut conseil des professions paramédicales vient de voter à l'unanimité le report de l'examen du projet de décret pour « défaut de concertation ».

Des élus de toute sensibilité politique prennent position contre les mesures prévues par le décret : le président du Conseil général du Haut-Rhin, le maire de Paris, le président du Conseil général du Val-de-Marne.

Parallèlement, l'Assemblée nationale vient d'adopter une proposition de loi créant les maisons d'assistantes maternelles, véritables structures d'accueil collectif dérogeant à toute norme de fonctionnement et plaçant parents et assistantes maternelles dans des conditions d'insécurité juridique majeure, en laissant croire aux assistantes maternelles que cela conduira à une amélioration de leur statut et sans garantir aux enfants accueillis des conditions de sécurité affective et matérielle favorables à leur socialisation<sup>2</sup>.

Nous interpellons une nouvelle fois le président de la République, qui, pas plus que son gouvernement, n'a pris la peine de nous recevoir le 6 mai, pour enfin prendre en compte l'exigence unanime des parents, des professionnels et des spécialistes de la petite enfance :

- de retrait du nouveau décret sur l'accueil collectif et de la proposition de loi sur les maisons d'assistantes maternelles ;
- d'exclusion des modes d'accueil du champ de la directive « Services » ;
- de rétablissement des postes d'enseignants supprimés avec leurs conséquences pour la maternelle ;
- d'un plan d'urgence pour l'accueil de la petite enfance, incluant des mesures ambitieuses de formation de professionnels qualifiés.

Avec le mouvement « Pas de bébés à la consigne » nous posons sur la place publique l'enjeu politique de l'accueil de la petite enfance.

**Nous appelons parents, professionnels, citoyens, élus à une**  
**Déferlante nationale de la petite enfance samedi 29 mai**  
**lors de manifestations dans les grandes villes de France<sup>3</sup>**  
**À Paris manifestation à 14h30 départ au RER Luxembourg**

**Contact presse** : 06 33 08 23 54, Mail : [pasdebebesalaconsigne@hotmail.fr](mailto:pasdebebesalaconsigne@hotmail.fr),  
<http://www.pasdebebesalaconsigne.com>

<sup>1</sup> Cf. argumentaire sur

<http://www.pasdebebesalaconsigne.com/DOC/arguments%20retrait%20nouveau%20decret%20EAJE%2015042010.pdf>

<sup>2</sup> Cf. argumentaire sur

[http://www.pasdebebesalaconsigne.com/DOC/argumentaire MAM pasdebebesalaconsigne 122009.pdf](http://www.pasdebebesalaconsigne.com/DOC/argumentaire%20MAM%20pasdebebesalaconsigne%20122009.pdf)

<sup>3</sup> Plus de précisions sur le site [www.pasdebebesalaconsigne.com](http://www.pasdebebesalaconsigne.com)